



Grand Conseil
Commission de justice

Grosser Rat
Justizkommission

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Projet de décision portant création d'unités juristes auprès des tribunaux

1. Déroulement des travaux

La Commission de justice s'est réunie le jeudi 25 octobre 2018, de 14h15 à 14h45, à la salle de conférence 4, 3^{ème} étage, bâtiment du Grand Conseil, à Sion.

Commission de justice

Membres	Remplacé par	25.10.2018
HEINIGER Madeline, AdG/LA, présidente		X
SCHWESTERMANN Alex, CSPO, vice-président		X
MOTTET Xavier, PLR, rapporteur		X
CIPOLLA Alexandre, UDC		X
CRETTON Sandra, PDCB		X
FONTANNAZ Blaise, PDCC		X
GANZER Stéphane, PLR		X
GASPOZ Marcel, PDCC		X
JÄGER Lukas, SVPO		X
MASCITTI Aurelian, Les Verts		X
NOTH-ECOEUR Marie-Claude, PLR		X
TURIN Olivier, AdG/LA		X
WALTER Francesco, CVPO		X

Service parlementaire

LUYET Janique, collaboratrice scientifique

Administration cantonale

FAVRE Frédéric, conseiller d'Etat, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

BALTHASAR Boris, adjoint de la cheffe du Service juridique de la sécurité et de la justice (SJSJ), DSIS

Invités

Dr. SEEBERGER Lionel, président du Tribunal cantonal (TC)

BONVIN Christophe, secrétaire général des tribunaux valaisans

2. Brève présentation du projet

. Le chef du DSIS relève qu'à la suite de l'introduction, en 2011, des nouveaux codes de procédure et eu égard à la croissance démographique et au fait que, dans un état de droit, le citoyen a droit de recevoir une décision dans un délai raisonnable, le Conseil d'Etat a pris acte de la demande d'unités juristes supplémentaires déposée par le Tribunal cantonal et la soutient. Il a en effet été sensible aux discussions menées avec le Tribunal cantonal, lequel a montré, chiffres à l'appui, les différentes carences qu'il rencontre dans son fonctionnement.

En raison des contingences budgétaires, le Conseil d'Etat propose, dans le présent projet de décision, l'allocation de quatre unités juristes supplémentaires auprès des tribunaux. Dans le cadre de sa compétence, il a déjà accordé 2.5 postes de secrétaires pour 2019.

Selon le chef de Département, par le biais de ce projet, de l'octroi de postes de secrétaires et des montants débloqués en vue de l'engagement de personnel temporaire (juristes de durée déterminée), le Conseil d'Etat fait un pas en faveur de la justice valaisanne. Avec la mise sur pied du Conseil de la magistrature, il se peut que d'autres solutions se dessinent dans le futur.

. Dans son rapport du 18 avril 2018, « le Tribunal cantonal estime qu'avec l'engagement de 5.5 unités juristes, à répartir entre les différentes instances, l'augmentation des stocks pourra être stoppée. Par l'engagement à durée déterminée de 6.5 juristes durant 3 ans ou de 5 juristes durant 4 ans, les tribunaux seront en mesure de réduire les stocks à un niveau acceptable, ce qui devrait permettre le traitement des nouveaux dossiers dans des délais raisonnables ».

Etant donné qu'il a demandé l'allocation de 5.5 unités juristes à durée indéterminée supplémentaires, le président du Tribunal cantonal ne peut être totalement satisfait avec le projet du Conseil d'Etat. Il se dit toutefois être content si le Parlement devait lui accorder quatre unités juristes supplémentaires à durée indéterminée.

En raison du manque de personnel administratif au sein des tribunaux, il arrive que les juristes accomplissent des tâches administratives ; situation que le président du Tribunal cantonal aimerait éviter autant que faire se peut.

3. Discussion et vote d'entrée en matière

3.1. Discussion

. En juin 2018, le Conseil d'Etat a accordé – dans le cadre de sa compétence - pour le reste de l'année 2018, un montant de CHF 250'000.—pour l'engagement de juristes à durée déterminée auprès des tribunaux valaisans¹. Les personnes engagées étaient des juristes dont le taux d'activité a pu être augmenté, dont le contrat à durée déterminée arrivait à terme ou qui avaient déjà travaillé auprès des tribunaux et qui étaient disponibles. Ce montant correspond à l'engagement d'une unité juriste à temps plein durant 26 mois. En décembre 2018, le secrétaire général estime que la somme dépensée sur ce montant s'élèvera à CHF 245'000.--.

La présidente rappelle que, dans le cadre de sa motion 4.0315, la COJU a laissé une certaine souplesse quant à l'engagement des 8.5 unités juristes supplémentaires demandées, ne précisant pas s'il s'agit d'une durée déterminée ou indéterminée. Elle se demande ainsi si, pour 2019, le Grand Conseil devra approuver une nouvelle décision portant création d'unités juristes auprès des tribunaux ou si l'engagement du personnel à durée déterminée permet d'enrayer l'augmentation des stocks de dossiers.

Le président du Tribunal cantonal indique que, pour 2019, le Conseil d'Etat lui a alloué un budget supplémentaire de CHF 800'000.—afin de pouvoir engager des unités juristes à durée déterminée. Le chef du DSIS précise que, par cette manière de faire, le Conseil d'Etat entend examiner l'évolution de la situation (à savoir notamment si le stock de dossiers et le retard dans le traitement des dossiers diminuent etc.), afin de pouvoir établir les besoins en personnel. Ainsi, les tribunaux valaisans se verront allouer, pour 2019, des juristes à durée déterminée (par le biais du montant de CHF 800'000.—débloqués par le Conseil d'Etat), auxquels s'ajouteront les unités juristes supplémentaires, en cas d'acceptation par le Grand

¹ Pour les juristes au bénéfice d'un contrat à durée déterminée, on ne parle pas en « unités juristes », mais en moyens budgétaires.

Conseil du présent projet de décision. A cet égard, le président du Tribunal cantonal rappelle que les juristes supplémentaires ne seront pas uniquement auprès du Tribunal cantonal, mais également auprès des tribunaux de première instance. Il rappelle que, dans le passé, les postes supplémentaires ont été prioritairement accordés aux tribunaux de première instance.

3.2. Vote d'entrée en matière

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres de la Commission de justice.

4. Lecture article par article

La question du manque de personnel au sein des tribunaux valaisans a été discutée par la Commission de justice à de nombreuses reprises lors de ses séances de travail. Ces dernières années, elle a également porté ce point à l'attention des membres du Grand Conseil dans son rapport annuel sur l'administration de la justice. En outre, la Commission a déposé, le 17 mai 2018, une motion 4.0315 intitulée « Tribunaux : ajuster les ressources humaines », laquelle demande « au Conseil d'Etat ainsi qu'au Parlement d'augmenter de 8.5 unités juristes, au cours des trois prochaines années, le personnel des tribunaux et de les attribuer selon les besoins [...] ». La motion a été acceptée au stade du développement le 11 septembre 2018 et transmise au Conseil d'Etat le 17 septembre 2018 pour réponse.

Dans ce contexte, conscients des problèmes rencontrés par les tribunaux valaisans et de l'importance d'une justice suffisamment dotée en ressources humaines dans un état de droit, les membres de la Commission se sont montrés prêts à soutenir la demande du Tribunal cantonal. Aussi, le présent projet de décision n'a-t-il soulevé aucune remarque ni discussion lors de sa lecture de détails de la part de la Commission.

5. Débat et vote final

Le débat final n'est pas demandé, si bien qu'il est passé directement au vote final.

5.2. Vote final

Le projet de décision portant création d'unités juristes auprès des tribunaux est **accepté à l'unanimité des membres de la Commission de justice.**

Mex / Torgon, le 1^{er} novembre 2018

La présidente

Madeline HEINIGER

Le rapporteur

Xavier MOTTET